

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 mars 2009

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le conseil communautaire s'est réuni le lundi 09 mars 2009 à 20 h 30 au centre multi-services à NAY, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président de la Communauté de Communes.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été soumises au vote des délégués.

Finances

Sur le rapport du Président et de M. CASSOU, vice-président responsable de la commission des finances, après avoir entendu l'analyse financière prospective réalisée par l'Agence Publique de Gestion Locale, le Conseil Communautaire a pris acte des orientations budgétaires pour l'année 2009.

Marchés Publics

✓ **Marchés de travaux pour les deux structures multi-accueil Petite Enfance à ARROS-DE-NAY et BOEIL BEZING**

Par délibération en date du 02 février 2009, le Conseil Communautaire a délibéré sur l'attribution des marchés de travaux pour les deux structures multi-accueil Petite Enfance. Cependant, une erreur s'est glissée dans le tableau présenté par l'architecte concernant le lot 8 électricité / courants faibles.

Lors de la Commission d'Appel d'Offres du 13 novembre 2008, il avait été décidé de retenir pour les deux structures, lot 8 - entreprise NOVELEC, l'offre de base et deux options (alarme intrusion et système audio-téléphonique) :

- Pour Arros-de-Nay, le montant du marché est donc de 38 288,26 € H.T.
- Pour Boeil-Bezing, le montant du marché est donc de 39 517,97 € H.T.

Le Conseil Communautaire a autorisé à l'unanimité le Président à signer les marchés de travaux suivants :

Lot	Libellé	Entreprise	ARROS-DE-NAY Montant H.T.	BOEIL-BEZING Montant H.T	TOTAL en € H.T.
1	GROS OEUVRE	STPB	196724,38	192007,00	388731,38
2	ÉTANCHÉITÉ	SPE ÉTANCHÉITÉ	52497,70	55875,55	108373,25
3	CHARPENTE BOIS / COUVERTURE ARDOISE / ZINGUERIE	PYRÉNÉES CHARPENTE	62685,83	60550,45	123236,28
4	CHARPENTE MÉTAL / COUVERTURE MÉTAL / SERRURERIE	CMA	65121,00	70913,00	136034,00
5	MENUISERIES EXTÉRIEURES ALU	CAMPS	68689,84	73207,11	141896,95
6	MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS	LABAIGS	27531,80	30017,80	57549,60
7	PLÂTRERIE / ISOLATION / FAUX PLAFONDS	SAMISOL	39597,01	42829,80	82426,81
8	ÉLECTRICITÉ / COURANTS FAIBLES	NOVELEC	38288,26	39517,97	77806,23
9	CHAUFFAGE / VENTILATION / RAFRAICHISSEMENT / PLOMBERIE / SANITAIRE	MALTERRE	144439,50	145669,03	290108,53
10	PEINTURE	TRIEUX	14386,80	15011,80	29398,60
11	SOLS SOUPLES	PAU SOLS SOUPLES	20849,35	22736,38	43585,73
12	CARRELAGES / FAÏENCES	AJYL CONSTRUCTION	8658,75	8740,38	17399,13
13	ÉQUIPEMENTS DE CUISINE	FICA	15487,81	15487,81	30975,62
14	VRD / ESPACES VERTS	MARSOL	122500,00	127500,00	250000,00
		TOTAL	877458,03	900064,08	1777522,11

Gestion du personnel

Par délibération en date du 03 novembre 2008, le Conseil Communautaire a décidé du recrutement à temps partiel d'un agent non titulaire à temps non complet, en CDD de 3 mois pour 8 heures par semaine.

- pour l'animation de la commission "culture jeunesse et sport", pour présenter l'étude faite sur le contrat éducatif temps libre et pour voir si une suite peut être donnée à cette étude. Il sera notamment nécessaire de recenser les politiques "jeunesse" des différentes communautés de communes du département, et de revoir les services de la CAF et de la "Jeunesse et des Sports" pour actualiser les aides recevables.

- pour la commission "services aux personnes", pour présenter l'étude sur les personnes âgées faite par la MSA.

Rôle de l'animatrice : - présenter cette étude à la commission,

- faire le recensement des politiques d'aide aux personnes âgées des différentes communautés de communes du département.

Le Contrat de cet agent arrivant à terme sans que sa mission soit achevée, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à prolonger ce contrat dans les mêmes conditions jusqu'au 30 juin 2009.

Piscine NAYEO

✓ **Transport et entrées des scolaires du 1^{er} degré**

Selon les données de la délégation du service public l'accueil des scolaires du 1^{er} degré a été chiffré contractuellement à 76 654 € ttc en moyenne par an et sur 3 ans.

Il convient de décider du montant qui sera pris en charge par la C.C.V.V et de celui laissé à la charge des communes.

De plus le conseil communautaire devra se prononcer sur l'opportunité d'un transfert de compétences à la communauté de communes pour les transports des scolaires du 1^{er} degré pour la piscine intercommunale.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur ces deux points :

- Entrées des scolaires à la piscine : faut-il ou non faire répercuter tout ou partie sur les communes ?

Si oui, comment ?

- Transport : le prix du transport doit-il être pris en charge par la Communauté de Communes ou par les communes ?

De quelle manière ?

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- pour les entrées des scolaires à la piscine communautaire NAYEO : les communes prennent en charge 1,60 € par enfant, le reste étant payé par la Communauté de Communes. Il est convenu que la prise en charge des communes s'effectue sur la base du nombre des enfants inscrits dans la classe, sans tenir compte du nombre effectif d'entrées à la piscine (il n'y aura pas de décompte des enfants absents),

- pour le transport des enfants à la piscine communautaire NAYEO : pour 3 mois (c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2008 / 2009), le coût du transport sera intégralement supporté par les communes.

La question du transport sera débattue à nouveau lors d'un Conseil Communautaire ultérieur.

Mais en attendant, il est décidé de lancer une consultation pour le transport des enfants à la piscine pour l'année scolaire 2009/ 2010.

A Nay le 20 avril 2009
Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ